

RÈGLEMENT MUNICIPAL DES PRESTATIONS SPORTIVES

DELIBERATION EN DATE DU 19 MAI 2021

ANNEXE 1

SPÉCIFICITÉS LIÉES À LA PRESTATION MUNICIPALE

IDENTIFICATION DE LA PRESTATION SPORTIVE :

"MON ANNIVERSAIRE À LA PISCINE"

PUBLIC CONCERNÉ :

- de 8 à 12 ans.

OBJECTIFS DE LA PRESTATION :

L'enfant fête son anniversaire à la piscine du Mortier avec ses ami(e)s, un samedi après-midi de 13h00 à 16h15 autour d'un goûter.

CONDITIONS D'ORGANISATION :

- **Lieu et période** : piscine du Mortier.
- **Horaire d'accueil** : d'octobre 2023 à juin 2024, de 13h00 à 16h15 aux dates définies au calendrier des activités et animations sportives municipales défini par la Direction des sports.
- **Capacité d'accueil** : un groupe comprend de 5 à 10 participants au maximum y compris l'enfant qui fête son anniversaire plus un adulte accompagnateur dans l'eau (jusqu'à 3 maximum).
La prestation ne saurait être maintenue en dessous de 2 enfants présents.
Les enfants présents devront tous être âgés de 8 à 12 ans.
En cas d'aléa technique, sécuritaire ou sanitaire, des séances peuvent être annulées.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Fiche d'inscription dûment remplie et signée.

DISPOSITIONS FINANCIERES :

Le paiement est à effectuer à la réservation, à la Direction des sports.

Le paiement s'effectue en espèces, par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public, carte bancaire, chèques vacances ou coupons sport.

Tarif : Forfait à la séance pour l'accueil du groupe, incluant l'entrée à la piscine, le prêt de matériel et la mise à disposition des bassins durant 45 minutes avec animation. Ensuite, espace partagé en baignade libre durant 1h15 pendant la séance publique puis le goûter dans un espace dédié.

CONTRAINTES ET SPÉCIFICITÉS DE LA PRESTATION :

- **Matériel fourni** :
 - Matériel ludique et d'animation
En cas de dégradation volontaire, ce matériel devra être remplacé aux frais de l'utilisateur.

- **Matériel et habillement à apporter :**
 - Maillot de bain conforme au règlement de la piscine (caleçon, short de bain, combinaisons, tee-shirts en lycra interdits) ;
 - Bonnet de bain obligatoire ;
 - Shampoing, serviette ;
 - Lunettes de natation conseillées.
- **Particularités d'encadrement :**
 - Encadrement Ville de Tours : éducateurs sportifs.